



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 06 mars 2023

Présents 12/12 : Catherine ANDRIEUX, Sonie BERNARD, Magali BONIN, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Nadine ROY, Eddie SAINT-MAURICE, Franck TOURNIER, Stéphane VEYRET, Geneviève TOURNIER Dominique VEYRON

Absente excusée : Emilie CANO (Pouvoir à Magali BONIN),

DELIBERATIONS

Taux d'imposition 2023

Chaque année, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont invitées à adopter, avant le 15 avril, les taux de fiscalité applicables sur leur commune pour ce qui concerne la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties et les propriétés Non Bâties en l'occurrence.

Pour rappel, les taxes de notre commune pour 2022 étaient les suivantes :

- Taxe foncière du bâti : 34,11 % (décomposée en 15,90 % ex-taux départemental et 18,21 % taux communal)
- Taxe foncière non bâti : 50 %
- Taxe d'Habitation : 9,54% (pour les résidences secondaires et les locaux meublés non réservés à l'habitation principale exclusivement)

En 2023, les bases fiscales, qui servent au calcul des impôts locaux, vont être revalorisées à hauteur de l'indice des prix à la consommation et l'augmentation avoisinera les 7%. Compte-tenu de cet élément et du contexte économique et financier, les membres de l'assemblée délibérante renoncent à appliquer une augmentation des taux et proposent **le maintien des taux actuels soit 34,11 % pour le foncier bâti, 50 % pour le foncier non bâti et 9,54% pour la taxe d'habitation.**

Vote : 12 pour

Adoption du budget 2023

	Dépenses	Recettes	
Section fonctionnement	318 000 €	318 000€	
Section investissement	842 866,43€	842 866,43€	

Le budget primitif de la commune pour l'année 2023 est présenté en équilibre pour les deux sections investissement et fonctionnement. Les inscriptions budgétaires sont sincères.

Les recettes de fonctionnement sont constantes et couvrent les dépenses de fonctionnement à savoir, charges de personnel, entretien des bâtiments, viabilisation (eau, électricité) ...

La section investissement est constituée dans le budget 2023 essentiellement des réserves accumulées et permettront de couvrir les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes. Les subventions sollicitées pour ces travaux seront inscrites au budget 2024.

Vote : 12 pour

URBANISME

DIVERS

Compte-rendu des commissions CAPI et réunions diverses des élus qui y ont participé

- ✓ Eddie Saint-Maurice : Commission eau et assainissement et commission voirie
- ✓ Catherine Andrieux et Geneviève TOURNIER : Commission agriculture et territoire
- ✓ Magali Bonin : Commission numérique
- ✓ Nadine Roy : Cotation des logements sociaux

Éclairage public

L'éclairage public est une compétence de l'intercommunalité. Les services techniques de la CAPI nous informent que la totalité des points lumineux a été pourvue d'éclairage LED.

Point sur le Syndicat Intercommunal des Installations Sportives par son Président Hervé CORNELOUP.

Commémoration du 19 mars 1962 : rendez vous à 11h15 au monument aux morts (en face de l'église). La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur.

Prochain conseil municipal le 24 avril 2023 à 19 heures

La Maire,
N.ROY



Le Maire,
Nadine ROY

Site internet Pensez à consulter le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.crachier.fr>

La commune utilise l'application [Panneau Pocket](#).